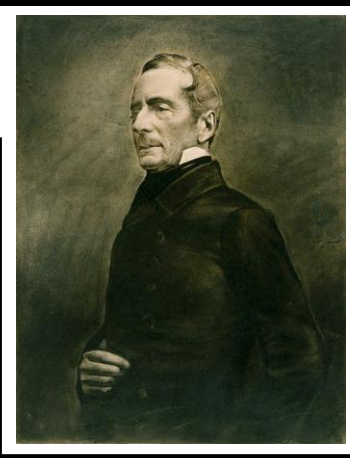


Alphonse de Lamartine (1790-1869)



Document 1 : Biographie de Lamartine

Poète et homme politique, Alphonse de Lamartine (1790-1869) est né dans une famille de petite noblesse attachée au roi. En 1820, il publie ses *Méditations* politiques qui contribuent à l'essor des idées catholiques et royalistes. Lors de la Révolution de 1830, il se présente à la députation et est élu en 1833. En 1835, il s'intitule le chef du « parti social », et il écrit à un de ses amis : « Je deviens de jour en jour plus intimement et plus consciencieusement révolutionnaire. »

En février 1848, il est membre du gouvernement provisoire et ministre des Affaires étrangères. Il conserve au gouvernement nouveau le drapeau de la monarchie de Juillet. Le 6 octobre 1848, il insiste pour que la nomination du président de la République soit confiée au suffrage universel.

Il n'entre à l'Assemblée qu'en juillet 1849, et il y reste jusqu'en 1851. Il prend la tête d'un journal, *Le Conseiller de Paris*, organe de la république modérée. Au lendemain du coup d'Etat de 1851, il abandonne la vie politique. Il meurt en 1869.

Extrait du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889

(A.Robert et G.Couigny)

Document 2 : H. PHILIPPOTEAUX , *Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris le 25 février 1848 refuse le drapeau rouge*, v. 1848, Huile sur toile, 63 x 27,5 cm, Musée Carnavalet, Paris.



Document 3 : extrait du discours prononcé à l'Hôtel de Ville, 25 février 1848

« [...] Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champs-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. »

Document 4 : Extrait du décret relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies et les possessions françaises (27 avril 1848)

Le gouvernement provisoire,
Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;
Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;

Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain, *Liberté, Égalité, Fraternité* ;
Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres,

Décrète :

Article 1^{er}. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.

Article 6. Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

Article 7. Le principe que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche est appliqué aux colonies et possessions de la République.

Article 8. À l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions, entraînera la perte de la qualité de citoyen français.

Les membres du Gouvernement Provisoire de la République Française - Signé : Dupont (de l'Eure), Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Arago, Ad. Crémieux, Louis Blanc, Flocon, Armand Marrast, Albert (ouvrier).

Document 5. Le suffrage universel

Qu'est-ce que la démocratie ? C'est l'égalité (...) Par quel procédé les citoyens participent-ils tous à titre égal au gouvernement et aux lois ? Par le vote qu'ils portent tous à titre égal dans l'urne d'où sort sous leurs mains la représentation nationale. (...) Quel est ce procédé ? Le suffrage universel. Le suffrage universel est donc la démocratie elle-même.

Alphonse de Lamartine, *Passé, présent et future de la République*, 1850

Questions

Doc 1. Du fait de sa naissance, quel régime politique Alphonse de Lamartine défend-il au début de sa vie ? Conserve-t-il toujours les mêmes idées politiques tout au long de sa vie ? De quelle manière participe-t-il à la vie politique ? Quel événement met un terme à sa carrière politique ?

Doc 2-3. Pourquoi Alphonse de Lamartine prend-il la défense du drapeau tricolore ? Que représente ce drapeau ? La IIe République est-elle proclamée dans un contexte de violence ? Qu'est ce qui le démontre dans le document 2 ?

Doc 4-5. Quelles sont les deux grandes décisions prises par le gouvernement provisoire de la IIe République, soutenues par Alphonse de Lamartine ? Ces deux décisions se situent-elles dans la continuation de l'œuvre législative de la Révolution Française ?